

Communiqué de presse du 14 juin 2017

Objet : Requête en annulation sur l'ouverture des commerces du dimanche 15 janvier 2017 à Strasbourg.

Le Tribunal Administratif a rendu sa décision ce jour sur l'autorisation d'ouverture des commerces accordée par le Préfet du Bas-Rhin aux commerçants de Strasbourg le dimanche 15 janvier 2017 et a suivi les conclusions du Rapporteur Public qui avait demandé l'annulation de l'arrêté du Préfet et ce en reprenant les arguments que la CFTC avait développés.

En effet « Les Vitrites de Strasbourg » par l'intermédiaire de M. BARDET avaient sollicité M. le Préfet du Bas-Rhin d'une demande d'ouverture des commerces le dimanche 15 janvier 2017 de 10h à 18h30. Lors de la consultation, la CFTC ainsi que la CGT s'étaient prononcées contre la demande faite par « Les Vitrites de Strasbourg » et avaient donné un avis défavorable.

En date du 8 janvier 2017, la CFTC et la CGT avaient introduit un référé suspensif au Tribunal Administratif demandant l'annulation de la décision du Préfet.

Dans son jugement du 14 juin 2017, le Tribunal Administratif a prononcé l'annulation de l'arrêté du Préfet du 23 décembre 2016, en suivant les argumentaires que la CFTC avait développé lors du recours en annulation à savoir que :

- la baisse du chiffre d'affaires pendant le marché de Noël ne peut être un argumentaire pour demander l'ouverture des commerces,
- la nécessité de satisfaire les besoins de la population n'était pas fondée,

Le repos dominical n'est pas négociable, le dimanche c'est les amis, la vie de famille, dans les associations et pas au travail. Les salariés du commerce ont droit également au repos du dimanche.

La CFTC rappelle qu'elle sera vigilante quant à d'éventuelles demandes des Vitrites de Strasbourg pour 2018.

La CFTC réaffirme son attachement fort au principe fondamental et intangible du repos dominical et des jours fériés qui appartient autant au droit local qu'au droit français.

CONTACT PRESSE :

Laurent WALTER

Secrétaire Général UD CFTC du Bas-Rhin

Tél : 03.88.15.21.24 - Port : 06.60.89.08.43 Mail : laurent.walter@cftc-67.fr